



Fédération canadienne de l'agriculture Consultation prébudgétaire 2017

Août 2016

21, rue Florence
Ottawa (Ontario)
K2P 0W6
613-236-3633

Résumé :

La Fédération canadienne de l'agriculture est une organisation-cadre qui représente plus de 200 000 familles d'agriculteurs répandues à travers le Canada. Ces familles d'agriculteurs exploitent de petites entreprises et travaillent fort au profit de l'ensemble de la population canadienne en contribuant considérablement à l'économie du Canada, en fournissant des aliments sains et abordables et en assurant la protection et la préservation de l'environnement. Le mandat de la FCA est de défendre les intérêts des producteurs canadiens dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de veiller au développement continu d'une industrie agricole et agroalimentaire viable et dynamique au Canada.

Notre vision :

« Être le porte-parole national des agriculteurs canadiens tout en prenant l'engagement d'assurer leur réussite, ce qui profitera au Canada. »

Notre mission :

« Défendre les intérêts des producteurs agricoles et agroalimentaires au Canada, ce qui inclut les familles d'agriculteurs, en exerçant un leadership au niveau national et en veillant à l'expansion continue d'une industrie agricole et agroalimentaire viable et dynamique au pays. »

L'agriculture canadienne : un moteur innovateur et résilient de l'économie canadienne

L'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada est essentielle à l'avenir de tous les Canadiens, en raison de sa contribution à l'économie, à la salubrité et à la sécurité alimentaire, à la santé et à l'environnement et à la prospérité des collectivités rurales. On trouve un emploi sur huit dans ce secteur, dans lequel travaillent plus de 2,3 millions de Canadiens, y compris plus de 275 000 travailleurs directement en agriculture primaire. De plus, contrairement à de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne, cette industrie est un moteur de croissance résilient, puisque l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire au produit intérieur brut (PIB) du Canada augmente chaque année depuis 2007, à l'exception de la seule année de 2009, durant laquelle on a enregistré une baisse.

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des entreprises agricoles continuent d'être des exploitations familiales qui produisent de la nourriture de haute qualité à des prix qui figurent parmi les plus bas dans le monde. En 2014, l'industrie agroalimentaire canadienne a généré 108,1 milliards de dollars du PIB (6,6 %) et a également exporté des produits d'une valeur de 51,5 milliards de dollars, ce qui signifie que le Canada est le cinquième plus gros exportateur de produits agricoles et agroalimentaires dans le monde. Notre population limitée, nos vastes ressources naturelles et nos producteurs hautement concurrentiels font que l'industrie canadienne occupe une place unique pour répondre aux occasions que présentent l'expansion de la classe moyenne dans le monde, la hausse de la population planétaire (censée passer à plus de 9 milliards d'ici 2050), et une base de consommateurs au pays à la recherche des attributs de produits de plus en plus diversifiés.

Les agriculteurs canadiens sont enthousiastes à l'idée de tirer parti de ces opportunités, grâce à l'engagement continu pris par toute l'industrie de s'améliorer sans cesse. Dans ses efforts pour atteindre ses objectifs, la FCA recommande que les mesures suivantes soient incluses au budget fédéral de 2017 :

1. Créer un environnement de politique fiscale qui est propice à une croissance durable pour les exploitations familiales et qui crée des opportunités pour les nouveaux arrivants

2. Soutenir l'élaboration et l'adoption de technologies propres et investir dans l'innovation agricole
3. Établir une stratégie élargie d'accès aux marchés et de mise en place des infrastructures nécessaires afin d'exploiter les nouveaux débouchés sur les marchés étrangers pour l'agriculture canadienne
4. Moderniser le système de commerce intérieur au Canada

Soutenir les familles d'agriculteurs et les nouveaux arrivants : Positionnement de l'agriculture pour une croissance économique durable

1) Viabilité future – Création d'une politique fiscale favorable aux générations futures des familles agricoles

L'agriculture canadienne vit actuellement une transition importante. En 2011, l'âge moyen d'un agriculteur canadien était de 54 ans et, selon les estimations, jusqu'à 50 milliards de dollars en actifs agricoles seront transférés au cours de la prochaine décennie. L'exode rural aggrave les défis que présente le vieillissement démographique et cause de la consolidation, augmente les besoins de capital parmi ceux qui se lancent dans l'industrie et réduit le bassin des successeurs potentiels. Par conséquent, les agriculteurs ne s'attendent plus à ce que leurs enfants restent nécessairement à la ferme; en effet, moins d'un tiers des exploitations agricoles ont désigné un successeur.

Dans le contexte de la planification de la relève, la viabilité des deux parties est primordiale. Le capital accru investi et bloqué dans les opérations agricoles présente de nouveaux défis pour ce qui est de la continuation des exploitations agricoles familiales au Canada, un modèle reconnu qui favorise la croissance durable, l'intendance environnementale et des dépenses au sein des collectivités environnantes. Une planification fiscale efficace est essentielle dans ce nouvel environnement.

Cependant, la *Loi de l'impôt sur le revenu* au Canada ne reconnaît pas ce contexte changeant et ne s'y adapte pas. Alors que la plupart des exploitations familiales au Canada demeurent individuelles, un nombre croissant d'exploitants agricoles décident de se constituer en société, de s'étendre et d'explorer un éventail plus étendu de successeurs familiaux potentiels. Or, pour assurer la durabilité des exploitations familiales, les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* conçues à l'origine pour faciliter les transferts de ces entreprises agricoles doivent continuer d'aider à la passation du flambeau.

Recommandations de la FCA :

- a) **Reconnaître l'étendue des relations familiales qui sont prises en compte dans les efforts de maintien des fermes familiales partout au Canada.** En remplaçant le mot « enfant » au paragraphe 73(3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* par l'expression « membre de la famille », on ferait en sorte que ces importantes dispositions reflètent les pressions démographiques auxquelles est confrontée l'industrie et on créerait des opportunités pour la prochaine génération d'exploitations familiales.
- b) **Mettre sur un pied d'égalité les membres d'une même fratrie et les autres types de restructuration des fermes familiales.** La disposition d'anti-évitement (par. 55(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) empêche actuellement les sociétés agricoles familiales appartenant aux membres d'une même fratrie de reporter l'impôt, une option qui est offerte cependant à la plupart des autres membres d'une exploitation agricole familiale. Alors que les fermes continuent de s'étendre et d'être une source de revenus pour de multiples ménages, le Canada doit s'assurer que les familles agricoles disposent de la souplesse nécessaire pour maintenir des exploitations agricoles familiales viables financièrement pour les prochaines générations. Dans cette optique, il faut modifier le paragraphe 55(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de définir les membres d'une même fratrie comme ayant un lien de dépendance, tout particulièrement en ce qui

concerne les sociétés agricoles.

- c) **Faciliter le transfert des exploitations agricoles familiales en uniformisant les règles du jeu.** Au moment de la vente d'actions d'une entreprise à une société acheteuse non liée, on a généralement recours à une société de portefeuille comme mécanisme d'achat. Cela permet à l'acheteur d'accéder aux revenus de la société achetée et permet au vendeur de bénéficier de l'exonération enrichie des gains en capital. Cependant, lorsque l'achat se fait au sein d'une famille (lien de dépendance), les revenus sont traités comme des dividendes et les parties en cause ne peuvent bénéficier de l'exonération enrichie des gains en capital. Il faut apporter des modifications à l'article 84.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de faciliter l'accès à l'exonération enrichie des gains en capital lorsque le transfert se fait entre proches parents, afin d'assurer le traitement égal des familles agricoles.
- d) **Modifier les restrictions limitant la déduction de pertes agricoles afin d'encourager les nouveaux venus et les investissements dans l'agriculture.** Le paragraphe 31(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* empêche indûment beaucoup d'agriculteurs qui ont un revenu non agricole de déduire plus de 17 500 \$ en pertes agricoles, ce qui limite les possibilités d'investissement et crée des défis financiers pour les nouveaux arrivants qui ont un emploi à temps plein en dehors de la ferme. En 2013, le gouvernement fédéral a modifié cette disposition en subordonnant le revenu non agricole au revenu agricole, ce qui allait à l'encontre d'une interprétation publiée par la Cour suprême du Canada qui proposait un critère de définition du revenu plus étendu (Craig c. La Reine). La FCA recommande la réinstitution de l'interprétation de la Cour suprême du Canada, afin d'encourager l'application d'un critère plus complet qui prend en considération de multiples facteurs, allant au-delà de la simple comparaison du revenu agricole avec le revenu non agricole.

Exploiter le potentiel de l'agriculture : Nouvelles possibilités de croissance, d'innovation et de prospérité

2) Chef de file en matière de production durable – Soutien aux technologies propres et à l'innovation

L'agriculture et l'agroalimentaire ont été et sont à l'avant-garde de l'innovation au Canada et constituent une industrie dont la valeur se chiffre à 107 milliards de dollars. Les agriculteurs essaient toujours de nouvelles variétés, méthodes de production, technologies et solutions, et on doit des innovations significatives à des agriculteurs, chercheurs et entreprises au Canada. Des innovations dans les intrants, les technologies, les pratiques de gestion, la génétique et les variétés sont autant d'éléments qui conduisent à de considérables améliorations dans la productivité et les rendements tout en protégeant davantage l'environnement et tout en renforçant les économies rurales et la compétitivité des agriculteurs canadiens.

Alors que l'agriculture canadienne a de solides antécédents d'amélioration continue en ce qui concerne la protection environnementale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous sommes résolus à réduire davantage ces émissions et à poursuivre nos investissements dans les mesures d'atténuation des effets du changement climatique. Il est essentiel de continuer à faire preuve d'innovation dans le secteur agricole pour répondre, de façon durable, aux besoins d'une population mondiale croissante. Cela inclut des pratiques telles que l'exploitation de données provenant de nouvelles sources d'information comme l'agriculture de précision et la génétique, les progrès réalisés au chapitre des intrants et bien d'autres domaines.

Pour aider l'industrie à s'améliorer ainsi de façon constante et aider l'agriculture canadienne à atténuer les impacts du changement climatique, le gouvernement a un rôle important à jouer en fournissant les données de base nécessaires ainsi que les infrastructures requises pour encourager l'innovation dans le contexte des technologies propres.

Recommandations de la FCA :

- **Investir dans l'établissement des données de base nécessaires pour assurer l'innovation dans le domaine des technologies propres.** Investir dans des initiatives qui recueillent des renseignements fondamentaux afin de soutenir et promouvoir d'autres initiatives environnementales, mettre au point des outils de gestion utiles et encourager l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique, parmi une gamme d'autres avantages. Un exemple en est l'appui indispensable à fournir aux initiatives de cartographie des sols à travers le Canada.
- **Créer un soutien sous la forme d'incitatifs afin d'encourager l'adoption rapide de technologies propres à la ferme.** La FCA estime que l'engagement de 1 milliard de dollars pris dans le budget de 2016 à l'appui de la technologie propre offre beaucoup de potentiel à l'agriculture canadienne. Ce financement doit inciter l'adoption rapide des technologies et prévoir de la souplesse en réponse aux pratiques de gestion exemplaires qui évoluent constamment. Ces pratiques intègrent de nouvelles technologies qui réduisent l'intensité des gaz à effet de serre et réduisent les émissions, qui garantissent des progrès dans la bioéconomie et qui favorisent une nouvelle approche reposant sur des données fournies par l'agriculture de précision. Ces incitatifs doivent être renforcés par des investissements faits dans l'infrastructure de soutien requise pour réduire les coûts et faciliter l'adoption généralisée de technologies propres.
- **Créer un climat réglementaire qui encourage la mise au point de produits innovants et les investissements au Canada.** Le Canada continue d'être aux prises avec des processus réglementaires lourds et encombrants qui ne favorisent pas la sécurité, la salubrité ou l'innovation au titre des produits, ce qui retarde l'accès à des produits nouveaux et innovants. Un exemple est la réglementation continue par Santé Canada du chanvre industriel, empêchant l'utilisation de la plante entière et freinant la compétitivité canadienne dans une industrie qui présente un potentiel de croissance considérable. L'investissement dans la modernisation de la réglementation visant à accélérer les évaluations réglementaires canadiennes et l'approbation des nouvelles innovations stimulera des améliorations dans la production, la salubrité alimentaire, la protection environnementale et la croissance agricole à long terme, ce qui entraînera une augmentation nette des recettes publiques.

3) Débouchés commerciaux – Élaboration d'une vision claire pour réussir

Pour trouver de nouveaux débouchés et en raison de l'évolution des exigences des consommateurs au Canada, le gouvernement et l'industrie doivent collaborer et dresser une vaste stratégie sur l'accès aux marchés dont le but est de doter le Canada de la capacité de tirer parti des possibilités actuelles ou futures. Pour établir cette stratégie, il faudra soumettre, à une analyse poussée, les besoins, les obstacles et les écarts relatifs aux marchés et les prochaines étapes, comprenant des mesures pour faire la promotion de l'industrie à la fois au pays et à l'étranger. Cette initiative produirait une stratégie claire qui assurerait l'harmonisation des activités du gouvernement et de tous les intervenants dans la chaîne de valeur.

Recommandations de la FCA :

- **Investir dans un examen de la capacité du Canada d'exploiter les débouchés commerciaux.** Le gouvernement doit collaborer avec l'industrie pour examiner les besoins actuels et futurs des marchés, les obstacles réglementaires et non réglementaires connexes et les besoins d'infrastructure, ce qui inclut les chemins de fer, routes, ports et infrastructures de transformation au Canada pour saisir les occasions à valeur ajoutée au Canada et à l'étranger.
- **Formuler une vision stratégique de concert avec l'industrie pour exploiter les débouchés actuels et futurs.** Cette stratégie doit énoncer clairement une chronologie en réponse aux défis cernés, comprenant les investissements requis et les rôles, responsabilités et résultats attendus de toutes les parties.

4) Modernisation du système canadien de commerce intérieur – Élimination des obstacles à la croissance et la prospérité du Canada

Le commerce interprovincial en produits agricoles et agroalimentaires a été évalué à 40 milliards de dollars en 2011 et il y a des possibilités de croissance – les agriculteurs voient des perspectives économiques à l’horizon et pourront en profiter à condition que les gouvernements soient disposés à apporter les changements qui moderniseront et rendront plus accessibles leurs marchés intérieurs. Améliorer l’accès aux marchés nationaux doit être une priorité et ne doit pas tomber dans l’oubli, alors que l’on se concentre sur les possibilités d’exportation. En améliorant l’accès aux consommateurs au Canada, on aidera à préparer le terrain pour rendre l’agriculture canadienne plus compétitive à l’échelle internationale.

Recommandations de la FCA :

- **Investir dans le Secrétariat du commerce intérieur du Canada et dans les systèmes connexes et assurer un leadership au niveau fédéral.** Un tel leadership s’impose pour créer la dynamique nécessaire autour de l’Accord sur le commerce intérieur (ACI) et pour collaborer avec les provinces de sorte à apporter les changements nécessaires dans les secteurs de compétence respectifs. Pour que ce rôle de chef de file bénéficie d’un soutien adéquat et que les progrès se poursuivent, le gouvernement doit investir dans le Secrétariat du commerce intérieur. Les domaines précis d’action comprendraient les suivants :
 - **Harmoniser les règlements relatifs au transport.** La réglementation touchant les permis varie grandement entre les provinces et les territoires et le besoin de se conformer aux différentes règles peut occasionner des coûts supplémentaires, des retards et d’autres complications.
 - **Assurer l’accès aux infrastructures de transformation des aliments et infrastructures régionales liées à la nourriture.** Des écarts dans les exigences d’inspection fédérales et provinciales dans les usines de transformation de la viande présentent d’importants obstacles au commerce intérieur. Cela crée une situation où le consommateur canadien a plus facilement accès à un produit étranger inspecté par le gouvernement fédéral qu’à un produit provenant du Canada même. L’harmonisation de ces normes et l’investissement dans les infrastructures régionales liées à la nourriture, notamment dans le domaine de la transformation des aliments, sont nécessaires pour que les Canadiens aient davantage accès aux aliments produits dans notre pays.
 - **Assurer le respect continu des systèmes de gestion de l’offre.** La FCA continue de partager l’opinion du gouvernement qu’un ACI renouvelé doit respecter nos systèmes de gestion des approvisionnements établis et ne doit pas miner nos structures de commercialisation actuelles.